

HAUTE-LOIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-284300019-20260915-2026_DELBU_026-DE
Reçu le 18/09/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 15 septembre 2026

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Procurations : /
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
24 août 2026

DELIBERATION N° BU 2026 - 026

Modification N°1 : marché relatif à la fourniture de produits et matériels d'entretien pour le SDIS 43 : ajout de références au BPU

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre, à 12 h 30, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de M^{me} Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- M^{me} Marie-Agnès PETIT, présidente du bureau du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- M^{me} Christiane MOSNIER, 2^{ème} vice-présidente du bureau du conseil d'administration.
- M^{me} Sophie COURTINE, 3^{ème} vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents le jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, directeur – chef de corps ;
- Colonel Guillaume OTTAVI, directeur adjoint – commandant en second ;
- Mme Sylvie JOURLAIT, chef du groupement contentieux finances ;
- Commandant Mathieu LARTAUD, chef du groupement ressources humaines.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2026-026 : Modification N°1 : marché relatif à la fourniture de produits et matériels d'entretien pour le SDIS 43 : ajout de références au BPU

RAPPEL :

Le marché a été notifié le 16 décembre 2025, pour une durée maximale de **4 ans**, à compter du **1er janvier 2026**.

Il s'agit d'un accord cadre passé en **procédure formalisée** sous la forme d'un groupement de commande Département et SDIS de la Haute-Loire. Le coordonnateur est le Département, mais chaque membre signe, notifie et suit l'exécution de l'accord cadre.

Montant initial du marché pour le **SDIS 43 : 180 000 € HT** sur 4 ans.

MODIFICATIONS INTRODUITES PAR LE PRÉSENT AVENANT :

L'avenant a pour objet de modifier les prestations prévues initialement au BPU en rajoutant les articles suivants :

Réf.	Désignation produit	Prix catalogue H.T. 2026	Prix H.T. avec rabais 45 %	Prix H.T. pour BPU	Remise (%) // prix catalogue 2026
3967	ÉPONGE GROS TRAVAUX UNITÉ	5,24 €	2,88 €	2,86 €	45,42%
9077	ÉPONGE N°4 ECO NON BORDÉE UNITÉ	1,68 €	0,92 €	0,84 €	50,00%
1100	TAMPON VERT GM 3M UNITÉ	2,89 €	1,59 €	1,52 €	47,40%
152114	TAMPON ABRASIF A RÉCURER LOT DE 3	1,71 €	0,94 €	0,84 €	50,88%
0877	CHIFFON SUPER BLANC CARTON 10KG	48,25 €	26,54 €	26,21 €	45,68%
0652	TORCHON VAISSELLE ET MAINS 50/70 LOT DE 3	9,46 €	5,20 €	4,73 €	50,00%
4385	SPIRALE INOX 40GR UNITÉ	0,70 €	0,39 €	0,34 €	51,43%
0604	AÉROSOL INSECTICIDE VOLANTS 750ML	7,64 €	4,20 €	3,99 €	47,77%
0605	AÉROSOL INSECTICIDE RAMPANTS 750ML	7,63 €	4,20 €	4,02 €	47,31%
4599	SAVON NEVEA CRÈME NACRÉE BLANCHE BIDON 5L	12,04 €	6,62 €	6,14 €	49,00%

L'avenant a également pour objet de prendre en compte le nouveau catalogue « tarif 2026 » de l'entreprise.

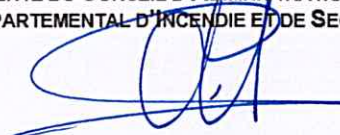
Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées expressément par le présent avenant, ou par un avenant précédent, demeurent applicables.

Les modifications prennent effet **rétroactivement** à compter du **1er juillet 2026**.

A l'unanimité, les membres du bureau valident la modification N°1 actant l'ajout d'articles au BPU et prenant en compte le nouveau catalogue 2026 du titulaire à compter du 1er juillet 2026. Ils autorisent également Madame la présidente à signer l'avenant correspondant, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS


MARIE-AGNES PETIT

